

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Tous les 4 ans, en tant qu'agent de la fonction publique, vous êtes invités à voter pour élire vos représentants qui siègent aux côtés de l'administration aux commissions administratives paritaires (CAP) ainsi qu'aux comités sociaux d'administration (CSA).

POURQUOI VOTER ?

Les élections professionnelles représentent un enjeu de démocratie sociale. Elles permettent également d'établir la représentativité des organisations syndicales à tous les niveaux du dialogue social dans la fonction publique.

QUI PEUT VOTER ?

Tous les agents relevant du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer quel que soit leur grade qu'ils soient titulaires et stagiaires ou même contractuels.

COMMENT VOTER ?

Sous la forme d'un vote électronique, sur tout outil personnel ou professionnel disposant d'un accès internet (borne de vote, poste de travail, ordinateur personnel, tablette ou smartphone).

QU'EST-CE QUE LE CSA ?

Instance du dialogue social qui résulte de la fusion entre l'ancien comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).
Les thématiques qui y sont traitées relèvent de l'égalité professionnelle, de la protection de la santé, de l'hygiène et de la sécurité des agents ainsi que des conditions de travail notamment.

QU'EST CE QU'UNE CAP ?

Les CAP ont un rôle recentré sur les décisions individuelles et la carrière des agents (titularisation, disponibilités, article 36 etc...)

CALENDRIER

- **21 Septembre 2022** : Affichage des listes électorales
- **27 Septembre au 08 Novembre 2022** : vérification des listes
- **Entre le 31 octobre et le 16 Novembre 2022** : réception des notices de votes en main propre ou par courrier AR (communication d'un mot de passe personnel et confidentiel)
- **A partir du 16 Novembre 2022**: ouverture du portail donnant accès aux listes de candidats ainsi qu'aux professions de foi à l'adresse suivante : <https://electionspro2022.interieur.gouv.fr>
- **Du 1er au 8 Décembre 2022**: ouverture des scrutins de vote sur le portail internet/intranet

RÉSULTAT DES VOTES : LE 08 DÉCEMBRE 2022 EN FIN DE JOURNÉE.

